



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Eau, Nature et
Biodiversité

Unité Nature, Forêt, Chasse

1 allée du Général Le

Troadec

BP 520

56019 Vannes

**direction départementale
des territoires et de la mer**

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'environnement

Consultation du public du 16 au 30 décembre inclus

**Destruction de 5 nids d'hirondelles de fenêtre dans le cadre de travaux de
rénovation d'une maison d'habitation sur la commune de Trédion**

NOTE DE PRÉSENTATION

Monsieur Frappesauce Frédéric sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour la destruction de cinq nids d'hirondelle de fenêtre, dans le cadre de travaux de rénovation d'une maison d'habitation située sur la commune de Trédion.

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour la destruction d'habitat d'espèce protégée mentionnées ci-dessus, accompagné de la présente note d'information sont rendus accessible au public pendant une durée de quinze jours **du 16 au 30 décembre inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan- Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public -1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Vannes, le 15 décembre 2020

Le Chef du service Eau, Nature et Biodiversité



Jean-François CHAUVET